

Bulletin

hebdomadaire canadien

8 novembre 1972

Vol. 27, N° 45

UN GOUVERNEMENT MINORITAIRE AU CANADA

A la suite des élections générales tenues le 30 octobre, les Canadiens seront dirigés par un gouvernement minoritaire lorsque les députés retourneront à la Chambre des communes au début de décembre.

Le Parti libéral de M. Trudeau et le Parti conservateur de M. Stanfield ont réussi à faire élire 109 députés chacun, mais on n'a su que quatre jours après la tenue du scrutin que les deux principaux partis étaient réellement à égalité.

Un recomptage des bulletins de vote dans la circonscription de Drummond, au Québec, a renversé la majorité acquise par le candidat créditiste, monsieur Boisvert, en faveur du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Pepin, et ainsi placé les partis *ex*

aequo. On procède également à des recomptages dans d'autres circonscriptions.

Au 3 novembre, la composition du Parlement est la suivante: Parti progressiste-conservateur, 109; Parti libéral, 109; Nouveau parti démocratique, 30; Crédit social, 14 et Indépendants, 2. A la dissolution du Parlement, en septembre, la répartition des sièges était la suivante: Parti libéral, 147, Parti progressiste-conservateur, 73; Nouveau parti démocratique, 25; Crédit social 13 et Indépendants, 2; il y avait en outre quatre vacances, pour un total de 264.

Trois ministres du Cabinet, M. H.A. Olson (Agriculture), M. Martin O'Connell (Travail) et M. Patrick Mahoney (ministre d'État sans portefeuille) ont perdu leur siège. Un ancien membre du Cabinet libéral, M. Paul Hellyer, qui avait été ministre de la Défense et des Transports, respectivement, dans les administrations Pearson et Trudeau, s'est fait élire sous la bannière conservatrice à Toronto. M. Allan Lawrence, qui avait présenté sa démission en qualité de ministre de la Justice de l'Ontario à également été élu député conservateur.

Le Parti progressiste-conservateur a enregistré ses plus forts gains en Ontario et en Colombie-Britannique. Bien qu'il n'ait remporté que 19 sièges en Ontario aux dernières élections, le Parti a réussi à remporter 41 des 81 circonscriptions de la province. En Colombie-Britannique, les Conservateurs ont doublé leur représentation en obtenant huit sièges. L'Alberta a voté en bloc et élu 19 députés conservateurs. Le Québec, par contre, n'a élu que deux députés progressistes-conservateurs, au regard de 57 libéraux, 14 créditistes et un indépendant.

En tout, 9,554,035 Canadiens ont voté le 30 octobre, soit 74 pour cent des 12,909,179 électeurs. C'est à l'Île-du-Prince-Édouard que la proportion des votants a été la plus forte, soit 83 pour cent (c'est-à-dire 56,349 sur 68,018 électeurs).

SOMMAIRE

Un gouvernement minoritaire au Canada.....	1
Position des partis ventilée par province	2
Examens médicaux en Ouganda	2
Vous vous souvenez du R-100?	3
Le nombre des sans-emploi augmente	4
Subventions à la recherche sur les eaux	4
Réunion du Conseil national des ports	5
Indice des prix à la consommation	5
Le CTC s'oppose à la semaine de travail comprimée	5
Vente d'avions à l'Espagne	6
Augmentation du prix des céréales	6
Un ours sur la "grille"	6
Nouvelle tour de séchage du foin	7
Football - Hockey	8

POSITION DES PARTIS VENTILÉE PAR PROVINCE

Parti	Total	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.
Libéral	109	3	1	1	5	57	35	2	1	0	4	0
Conservateur	109	4	3	10	5	2	41	8	8	19	8	1
Néo-démocrate	30	0	0	0	0	0	11	3	4	0	11	1
Créditiste	14	0	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0
Indépendant	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
TOTAL	264	7	4	11	10	74	88	13	13	19	23	2

DÉCLARATION DE M. TRUDEAU

A une conférence de presse à Ottawa le 2 novembre, le premier ministre a fait la déclaration suivante:

Au début de la campagne électorale, j'ai dit que nous désirions nous adresser à nos concitoyens et entendre ce qu'ils avaient à nous dire. Le scrutin de lundi a montré qu'un nombre considérable de Canadiens estiment que le travail du gouvernement n'a pas été satisfaisant au cours des quatre dernières années et demie. Les observateurs n'ont pu, avec certitude cependant, attribuer à une raison particulière, encore moins à un ensemble de causes, ce qui s'est produit.

Le vote de lundi nous a montré, à mes collègues et à moi-même, mieux que ne l'autait fait n'importe quel autre mécanisme, qu'il y a eu des déficiences. Néanmoins, ce que le vote n'a pas fait, c'est d'exprimer une nette préférence pour un parti déterminé.

La tâche gouvernementale doit être poursuivie pendant le délai accordé par la loi aux recomptages qui établiront les résultats définitifs. Ceci est impérieux, aussi bien pour la stabilité intérieure du pays que pour nos relations avec l'étranger. Toutefois, il est encore plus important que le gouvernement se présente devant le Parlement aussitôt qu'il sera raisonnablement possible de le faire. C'est ce qu'exige en effet notre système gouvernemental.

EXAMENS MÉDICAUX EN OUGANDA

Quatre autres techniciens médicaux des Forces armées canadiennes sont arrivés à Kampala, en Ouganda, pour prêter main forte aux autorités médicales qui doivent examiner les Asiatiques de l'Ouganda avant leur départ pour le Canada.

On a dû faire appel à du personnel supplémentaire, car le nombre de personnes examinées chaque jour est passé à environ 300 à l'approche de la date limite d'évacuation du 7 novembre.

Un assistant médical et trois techniciens de

En vertu de la Constitution canadienne, le gouvernement est responsable au Parlement. Le maintien en exercice de mon gouvernement dépendra donc de la volonté de la Chambre des communes. C'est là l'essence même de la démocratie parlementaire.

Les électeurs canadiens ont élu une nouvelle Chambre des communes. Il nous incombe à présent de voir à ce que cette Chambre fonctionne. Cela dépendra de tous les députés et de tous les partis, car aucun parti ne bénéficie, à lui seul, d'un soutien suffisant à la Chambre pour faire prévaloir sa volonté sans la collaboration des autres. Je veux cependant déclarer ce soir que mes collègues et moi-même entendons déployer tous nos efforts afin d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre et afin de montrer au peuple canadien que la souplesse du régime parlementaire justifie pleinement sa réputation d'excellence.

J'ai donc pris la décision de recommander au Gouverneur général de convoquer le Parlement aussitôt qu'il sera possible de le faire commodément après le retour du dernier bref d'élection — et je chercherai à obtenir la confiance des représentants dûment élus du peuple quant aux moyens que nous proposerons pour résoudre ces problèmes qui sont au premier plan des préoccupations des Canadiens.

laboratoire se sont joints à huit autres membres du personnel des Forces armées et à six médecins du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour faire passer les visites, qui se poursuivent presque vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les techniciens médicaux ont pris des radiographies et effectué divers tests de laboratoire dans le cas de plus de 4,000 personnes.

Le Canada est la seule nation qui ait une équipe médicale à cette fin en Ouganda. L'équipe devait rentrer au Canada le 7 novembre.

VOUS VOUS SOUVENEZ DU R-100?

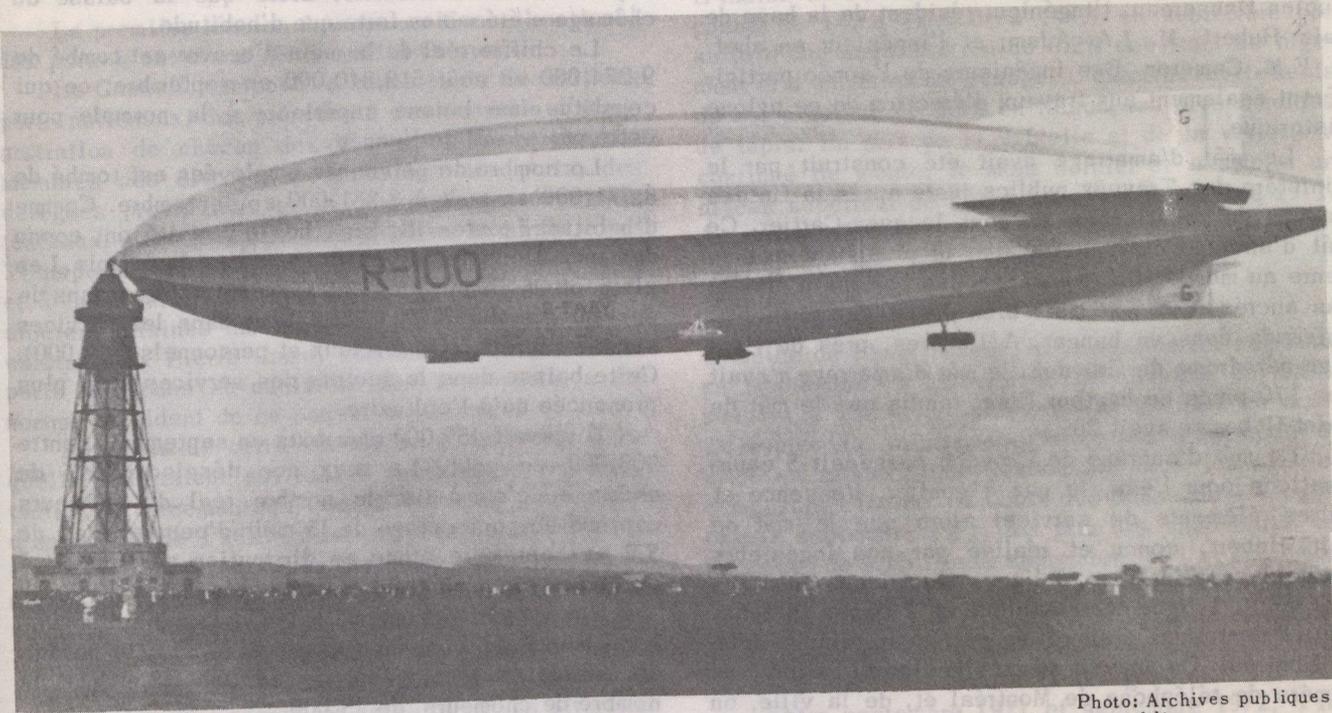


Photo: Archives publiques

Le dirigeable anglais R-100 à son mât d'ancrage construit par le ministère des Travaux publics à St-Hubert près de Montréal, en août 1930.

C'est en 1928 que fut entreprise, à Saint-Hubert, dans la banlieue sud de Montréal, la construction d'un aéroport avec mât d'ancrage pour dirigeables.

Le 28 juillet 1930, le dirigeable anglais *R-100* quittait l'Angleterre et s'arrimait le matin du 1er août au pylone de Saint-Hubert. Il y demeura une dizaine de jours à la grande joie des milliers de visiteurs qui vinrent le voir de tous les coins du Canada et des Etats-Unis. L'année suivante, le même géant de l'air fit la traversée de l'Atlantique, de Croydon (Angleterre) à Saint-Hubert (Québec), et le voyage se fit sans histoire. Des milliers de Canadiens et de touristes allèrent le voir et se pâmèrent d'admiration devant cette merveille du plus léger que l'air. On était fin juillet 1931. Quelques mois plus tard, le *R-101*, le frère du *R-100*, s'écrasait en France, près de Beauvais, au nord de Paris. Après cette catastrophe, les Anglais renoncèrent au dirigeable comme moyen de transport.

Le *R-100* pouvait transporter 100 passagers; il mesurait cinq millions de pieds cubes.

Le pylone d'ancrage était une construction de 205 pieds montée sur une base souterraine de 30 pieds de profondeur. Il était l'oeuvre du ministère des Travaux publics du Canada. Les plans et devis du pylone et de sa base furent réalisés par M. F.C. Smith, ingénieur des ponts et charpentes, et par M. T.D. Rankin, architecte, tous deux alors à l'emploi du ministère. Il importe ici de rappeler les noms de quelques autres spécialistes en la matière qui prirent part à l'élaboration des plans et à la construction de cet ouvrage digne de figurer dans les

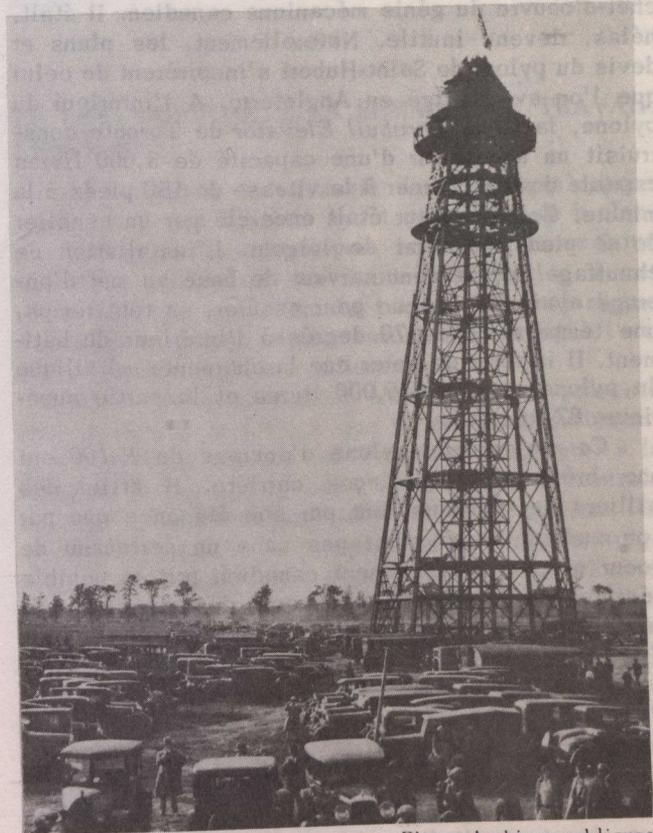


Photo: Archives publiques

Inauguration du service postal international entre le Canada et les États-Unis, à l'aéroport de St-Hubert, Québec, en 1928.

annales du Canada. Mentionnons l'ingénieur électricien, M. J.H. Ralph; l'ingénieur régional, M. J. Lucien Dansereau; l'ingénieur résident de la base de Saint-Hubert, M. J.A. Adam; et l'ingénieur en chef, M. E.M. Cameron. Des ingénieurs de l'armée participèrent également aux travaux d'érection de ce pylone historique.

Le mât d'amarrage avait été construit par le ministère des Travaux publics juste après la fin des travaux de construction du pont Jacques-Cartier. Ce mât d'ancrage était à l'époque le plus haut mât du genre au monde. En Allemagne, les ballons n'étaient pas ancrés à un mât mais bien descendus au sol et enfermés dans un hangar. A Londres, près de l'ancien aérodrome de Croydon, le mât d'amarrage n'avait que 170 pieds de hauteur libre, tandis que le mât de Saint-Huber en avait 205.

Le mât d'ancrage de Croydon possédait 5 canalisations pour l'eau, le gaz à gonfler, l'essence et autres éléments de service, alors que le mât de Saint-Hubert, conçu et réalisé par nos ingénieurs, avait 11 canalisations, 5 lignes électriques de 500 à 750 volts, 1 ligne télégraphique et 2 lignes téléphoniques dont l'une était reliée au réseau téléphonique de Montréal. On pouvait même signaler du ballon tout numéro de téléphone de Montréal et, de la ville, on pouvait communiquer avec le ballon.

Peu de temps après la catastrophe de Beauvais, on dut malheureusement se résigner à démolir ce chef-d'oeuvre du génie mécanique canadien. Il était, hélas, devenu inutile. Naturellement, les plans et devis du pylone de Saint-Hubert s'inspirèrent de celui que l'on avait érigé en Angleterre. A l'intérieur du pylone, la firme *Turnbull Elevator* de Toronto construisit un ascenseur d'une capacité de 3,000 livres capable de fonctionner à la vitesse de 150 pieds à la minute. Cet élévateur était encerclé par un escalier de 3 pieds et demi de largeur. L'installation de chauffage du bâtiment servant de base au mât d'ancrage avait été conçue pour assurer, en tout temps, une température de 70 degrés à l'intérieur du bâtiment. Il importe de noter que la charpente métallique du pylone, pesait 645,000 livres et la partie supérieure 87 tonnes.

Ce majestueux pylone d'ancrage du *R-100* eut une brève mais glorieuse carrière. Il attira des milliers de visiteurs tant par son élégance que par son audace et ce n'est pas sans un serrement de coeur que le gouvernement canadien prit la pénible décision de le démolir parce que, devenu inutile, il constituait un danger pour les avions desservant l'aéroport militaire de Saint-Hubert.

LE NOMBRE DES SANS-EMPLOI AUGMENTE

Selon les rapports de Statistiques Canada, le taux désaisonnalisé de chômage est passé de 6.7 en août à 7.1 en septembre.

D'août à septembre, il s'est produit une diminution simultanée de l'emploi et du chômage. Exprimée

en pourcentage, la diminution de l'emploi a été supérieure à la normale, alors que la baisse du chômage a été moins forte que d'habitude.

Le chiffre réel de la main-d'oeuvre est tombé de 9,274,000 en août à 8,840,000 en septembre, ce qui constitue une baisse supérieure à la normale pour cette période-ci de l'année.

Le nombre de personnes employées est tombé de 8,771,000 en août à 8,381,000 en septembre. Comme d'habitude, toutes les branches d'activité ont connu des réductions des effectifs entre ces deux mois. Les plus fortes diminutions ont été enregistrées dans le secteur manufacturier (-85,000) et dans les services socio-culturels, commerciaux et personnels (-84,000). Cette baisse dans le secteur des services était plus prononcée qu'à l'ordinaire.

Il y avait 459,000 chômeurs en septembre, contre 503,000 en août. Le taux non désaisonnalisé de chômage, c'est-à-dire le nombre réel de chômeurs exprimé en pourcentage de la main-d'oeuvre, était de 5.2 en septembre, donc en diminution par rapport à celui du mois d'août qui était de 5.4.

Par rapport à septembre 1971, la main-d'oeuvre a augmenté de 218,000 personnes (2.5%); le nombre de personnes employées, de 193,000 (2.4%) et le nombre de chômeurs, de 25,000.

SUBVENTIONS À LA RECHERCHE SUR LES EAUX

Le ministère de l'Environnement entend soutenir la recherche sur les eaux et les moyens de conserver celles-ci à l'état naturel, grâce à des subventions accordées à 29 universités et s'élevant au total de \$1,413,675, pour l'exercice fiscal en cours.

Monsieur Edgeworth, sous-ministre adjoint à la Gestion des eaux, a déclaré que \$930,000 du total seraient répartis entre six universités pour les aider à développer la recherche et la formation pluridisciplinaires. Il a ajouté que des spécialistes en sciences naturelles et aussi en sciences sociales participeraient au programme.

Il a expliqué que le programme d'aide à la recherche sur les ressources en eau mis sur pied par le ministère visait à améliorer les connaissances et la compétence du personnel universitaire en matière d'eaux ainsi qu'à permettre aux étudiants diplômés de participer à la recherche sur les ressources en eau. En plus de financer certaines recherches essentielles, le programme permettra d'augmenter le nombre de personnes expérimentées dans ce domaine, lesquelles pourront être employées au sein du gouvernement ou de l'industrie.

Le reste, soit \$478,675, servira au financement de 89 programmes de recherche dans 29 universités du Canada. Ces recherches se rapportent à la mise en valeur et à la gestion des eaux, aux aspects qualité et quantité des eaux ainsi qu'aux eaux souterraines et eaux de surface et processus qui les touchent.

RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DES PORTS

La première réunion du nouveau Conseil national des ports s'est tenue récemment à Ottawa.

Le Conseil, composé de membres du Conseil des ports nationaux, des présidents des conseils d'administration de chacun des dix ports canadiens, de membres des diverses commissions des ports, des délégués provinciaux et de plusieurs représentants fédéraux, a été créé afin de conseiller le ministre des Transports sur des questions relatives à l'économie et à la structure des havres et des ports, et de considérer certaines améliorations au réseau de ports existant. M. Pierre Camu, administrateur des transports maritimes au ministère des Transports, a été nommé président de ce nouvel organisme.

Au cours de cette séance de trois jours, à laquelle assistaient environ 35 membres et représentants gouvernementaux, on a effectué une revue d'ensemble de l'administration, l'exploitation et la structure de l'organisation portuaire du Canada et on s'est interrogé sur la compatibilité de nos ports avec ceux de l'extérieur du pays. De plus, on a mis sur pied un comité de sept membres dont le rôle sera de considérer et de conseiller sur la situation et l'orientation du Conseil, et de porter à son attention pour examen certains problèmes précis. Des études et des recherches d'une ampleur considérable seront effectuées avant la prochaine réunion, laquelle est prévue pour mars prochain.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

L'indice des prix à la consommation au Canada (1961=100) a augmenté de 0.4%; il est passé de 141.3 en août à 141.8 en septembre. Cette progression est en contraste avec la baisse de 0.2% observée entre ces deux mois au cours des trois dernières années. L'augmentation de 0.7% de l'indice de l'alimentation et de 0.8% de celui de l'habillement est principalement responsable de cette progression, bien que l'indice de l'habitation ait augmenté de 0.2%, et celui des transports de 0.1%, entre août et septembre. Par contre, l'indice des loisirs et de la lecture a baissé de 0.2% et les indices des soins personnels et de santé et des tabacs et alcools sont restés inchangés. Entre septembre 1971 et septembre 1972, l'indice synthétique a progressé de 5.3%; il s'agit de la plus forte augmentation pour une période de douze mois au cours des dernières années.

ALIMENTATION

Au cours de la période de douze mois qui s'est terminée en septembre 1972, l'indice des prix à l'alimentation a progressé de 9.7%, ce qui constitue la plus forte progression pour une période de douze mois depuis bien avant 1961. Au cours de l'année dernière, le prix des aliments consommés à la maison a augmenté de 10.2%, et celui des repas pris au restaurant, de 7.3%.

HABITATION

L'indice de l'habitation a progressé de 0.2%; il est passé de 143.8 en août à 144.1 en septembre par suite d'une augmentation de 0.2% des frais de logement et d'entretien du ménage. L'élément revêtements de sol a baissé de 0.9% en raison des divers soldes de tapis. Le prix de la vaisselle et de la verrerie a continué de monter le mois dernier et a atteint un niveau supérieur de 12% à celui de septembre 1971. Au cours des douze mois précédant septembre 1972, l'indice de l'habitation a progressé de 4.6%.

HABILLEMENT

L'indice de l'habillement, qui normalement augmente en septembre, a enregistré une hausse de 0.8%, passant à 132.4, comparativement à 131.3 en août. En septembre, le prix des chaussures s'est accru de 2.0% en raison d'une hausse sur tous les articles composant l'indice; au cours des douze mois écoulés depuis septembre 1971, les prix des chaussures ont augmenté de 5.1%. Entre septembre 1971 et septembre 1972, l'indice de l'habillement a progressé de 2.2%; c'est l'élément qui a enregistré le plus faible accroissement en douze mois parmi les sept principaux éléments qui composent l'indice général.

Entre septembre 1971 et septembre 1972, l'indice des services a progressé de 5.4%, tandis que l'indice de l'ensemble des produits s'est accru de 5.2%.

LE CTC S'OPPOSE À LA SEMAINE DE TRAVAIL COMPRIMÉE

Le Congrès du Travail du Canada s'oppose fortement à tout système ayant pour objet de prolonger la journée de travail pour raccourcir la semaine ouvrable, soulignant que toute modification à cet effet du Code canadien du travail (normes) risque d'amener de graves répercussions notamment à l'endroit des salariés non syndiqués.

C'est ce qui ressort d'un mémoire, présenté récemment par le CTC à une Commission parlementaire enquêtant sur les modifications à apporter à la semaine du travail, mémoire dans lequel la centrale syndicale, représentant près de deux millions de syndiqués, presse la Commission de "rejeter toute tentative d'adoption de la semaine de travail comprimée".

"La seule façon dont on pourrait, sans danger, permettre l'adoption d'une semaine plus courte serait au moyen du maintien de la journée de huit heures ou moins," déclarait le mémoire.

Le CTC souligne qu'il ne se fait pas tellement de soucis, à ce sujet, pour le compte des syndiqués qu'il représente et qui sont "capables de se défendre tout seuls", mais bien pour les milliers de travailleurs non syndiqués à travers le pays qui risquent d'être dupés si l'on relâchait les normes de travail.

“C'est pour ces raisons, poursuit le mémoire, que le mouvement syndical tient, par dessus tout, à ce que les non syndiqués soient protégés du genre d'employeurs susceptibles de les exploiter au moyen d'un relâchement des normes fédérales du travail.”

UNE MESURE RÉTROGRADE

Le CTC exprime la crainte que l'allongement de la journée ouvrable risque d'entraîner plus de fatigue qui, à son tour, provoquerait un manque d'attention et le risque d'accidents au travail. Il constituerait en outre un renversement de la tendance historique vers le raccourcissement de la journée du travail et un pas rétrograde qui “ramènerait le Canada au dix-neuvième siècle”.

Le Congrès accuse les champions de la semaine de quatre jours et de quarante heures de se préoccuper uniquement de l'accroissement de la productivité et des profits aux dépens des salariés.

“La seule façon optimum d'accroître la durée des loisirs, c'est de rendre les congés payés plus longs, d'avancer la retraite et de raccourcir à la fois la journée et la semaine de travail,” déclare le mémoire.

Le CTC affirme enfin que la semaine comprimée n'aurait aucun effet sur le chômage, tout en réduisant le revenu net du salarié et en encourageant le travail nocturne.

VENTE D'AVIONS À L'ESPAGNE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé récemment que Canadair Ltée de Montréal entreprendra immédiatement la production de 20 bombardiers à eau CL-215, dont huit ont déjà été vendus au Gouvernement d'Espagne.

“La commande du Gouvernement espagnol est très appréciée a déclaré M. Pepin, mais une chaîne de production de seulement huit avions n'est pas économiquement viable. Pour cette raison, Canadair a décidé de financer la construction de deux avions supplémentaires et mon ministère financera les dix autres.”

“Je dois souligner qu'il ne s'agit pas d'une subvention gouvernementale à Canadair. Cette décision a été prise pour promouvoir les exportations du Canada, a dit M. Pepin; à mesure que les avions en stock seront vendus, la Couronne récupérera ses coûts.”

M. Pepin a indiqué que le contrat fournirait trois années de travail à 1,000 employés de Canadair.

Même si le CL-215 a été conçu pour combattre les feux de forêt, le Gouvernement espagnol a également l'intention de l'utiliser pour le travail de sauvetage en mer et pour aleviner les lacs.

“Le marché potentiel du CL-215 se situe à environ 100 unités, et des demandes ont été reçues de 12 pays en Europe, en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie, a déclaré M. Pepin, ajoutant que

la vente de ces avions et pièces au coût d'environ 16 millions de dollars constitue un progrès important pour nos exportations en Espagne qui se sont élevées à 64 millions de dollars en 1971. Nos importations en provenance d'Espagne étaient de 38.5 millions.” Une récente transaction “réjouissante” avait trait à l'achat, par la province de Québec, de 6.5 millions de dollars de vins espagnols.

AUGMENTATION DU PRIX DES CÉRÉALES

Des augmentations de 30 cents, dix cents et neuf cents le boisseau dans les paiements initiaux pour le blé, l'avoine et l'orge ont été annoncées par M. Otto Lang, ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

Ces augmentations portent les paiements initiaux à Thunder Bay et à Vancouver à \$1.76 pour le blé n° 1 de l'Ouest canadien; à 70 cents pour l'avoine n° 2 de l'Ouest canadien et à \$1.05 pour l'orge n° 3 de l'Ouest canadien.

M. Lang a signalé que le paiement initial pour l'orge avait déjà été accru de cinq cents le boisseau pour la campagne agricole 1972/1973. Les paiements initiaux pour l'orge ont donc augmenté de 14 cents le boisseau par rapport à la dernière campagne agricole.

Le ministre a fait remarquer que ces augmentations font suite aux changements sensationnels qui se sont produits sur le marché mondial des céréales. “Les revenus des producteurs ont en effet été réduits depuis plusieurs années. Ils pourront maintenant bénéficier de prix plus élevés pour leurs céréales, ce qui les aidera à améliorer l'exploitation de leurs entreprises agricoles.

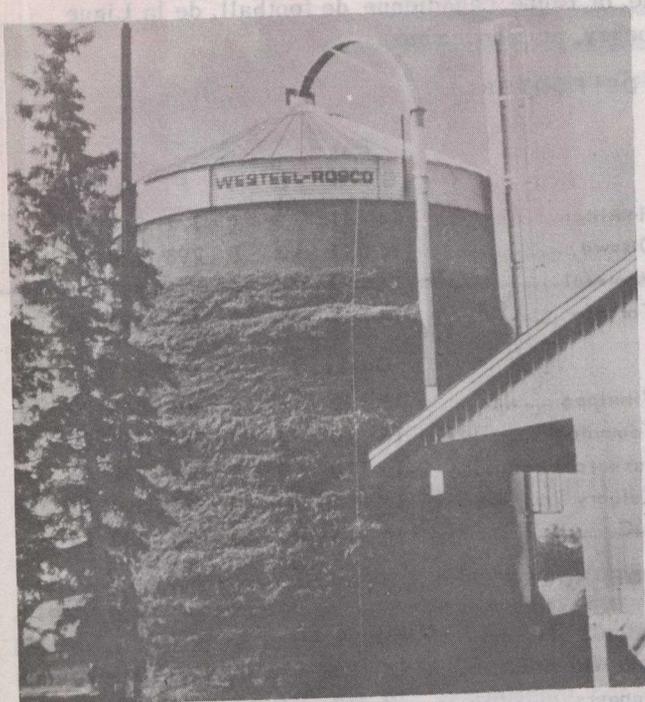
“La procédure ordinaire qui veut qu'on n'accorde les bénéfices qu'au moment du paiement final aurait retardé indûment le versement aux agriculteurs des récentes augmentations dans les prix du marché mondial.”

M. Lang a aussi signalé que ces augmentations sont une avance faite aux agriculteurs sur l'argent qui leur revient, et ne proviennent pas des fonds du Gouvernement fédéral.

UN OURS SUR LA “GRILLE”

Un ours qui s'était trop aventuré dans le parc provincial de Rushing River (région de Kenora) en Ontario reçut dernièrement un accueil... qui ne manquait pas de chaleur après qu'il eut pénétré dans une tente en déchirant le pan arrière et se fut emparé d'une glacière portative. Alors qu'il sortait à reculons de la tente, la glacière bien serrée entre ses pattes avant, il tomba assis sur une grille du feu de camp. La glacière vola d'un côté et après un bond dans les airs qui, pour un ours, devait constituer un record de hauteur, l'intrus s'est enfui, éperdu, dans les taillis à la recherche d'un ruisseau rafraîchissant.

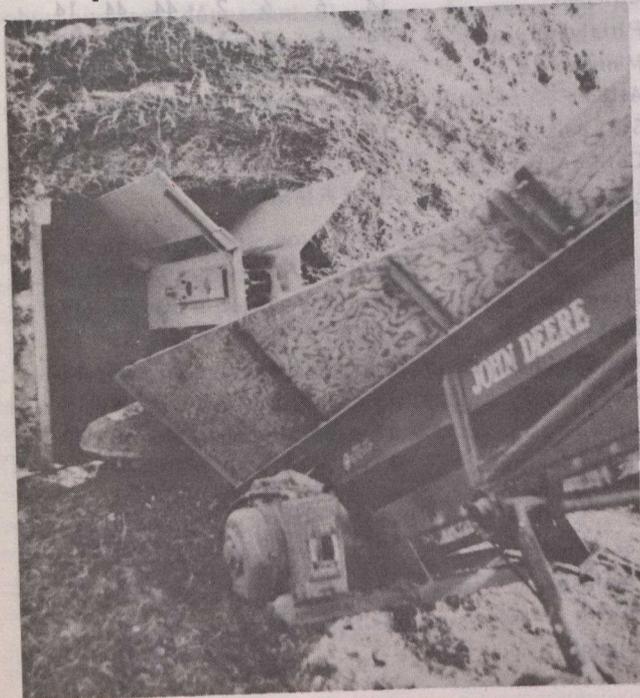
NOUVELLE TOUR DE SÉCHAGE DU FOIN



En moins de trois ans, la nouvelle tour de séchage du foin à la station de recherches du ministère fédéral de l'Agriculture à Melfort (Sask.) a donné les preuves de son efficacité. Le fourrage ordinaire haché est soufflé dans la tour à partir du sommet du toit (*en haut à gauche*), et un convoyeur rotatif à deux vis, suspendu immédiatement sous la toiture, le répand contre la limite extérieure de la tour. Une bonde de 4.5 pieds de diamètre empêche le foin de s'accumuler au centre. Le toit, d'un diamètre de 25 pieds, est suspendu entre trois poutres de

fer en "I" (*en bas à droite*).

Un séchoir à mazout pousse l'air chaud au centre de la meule (*en haut à droite*). L'air remonte jusqu'au sommet où il est forcé de traverser le fourrage en entraînant l'humidité. Pour prélever le fourrage, on enlève la bonde du sommet de la cheminée centrale, on inverse le double convoyeur qui déverse le foin au centre de la tour d'où il tombe au fond de la cheminée. Là un convoyeur, passant par le conduit de contre-plaqué, prend ce foin et le sort de la meule (*en bas à gauche*).



FOOTBALL - HOCKEY

Les tableaux ci-dessous donnent les résultats de la Ligue canadienne de football, de la Ligue nationale de hockey et de l'Association mondiale de hockey, au 5 novembre:

LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL

Résultats
4 novembre

Ottawa, 11; Winnipeg, 7.
B.C., 26; Saskatchewan, 14.

5 novembre

Hamilton, 26; Toronto, 16.
Edmonton, 28; Calgary, 14

	Est						
	G	W	L	T	F	A	P
Hamilton	14	11	3	0	372	262	22
Ottawa	14	11	3	0	298	228	22
Montréal	14	4	10	0	246	353	8
Toronto	14	3	11	0	254	298	6
	Ouest						
Winnipeg	16	10	6	0	401	300	20
Edmonton	16	10	6	0	380	368	20
Saskatchewan	16	8	8	0	330	232	16
Calgary	16	6	10	0	331	394	12
B.C.	16	5	11	0	254	380	10

LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

4 novembre

Detroit, 4; Montréal, 2.
Toronto, 4; St. Louis, 2.
Minnesota, 5; Chicago, 3.
Pittsburgh, 6; Rangers, 4.
Philadelphia, 5; Buffalo, 3.
Los Angeles, 9; NY Islanders, 2.

5 novembre

Toronto, 2; Atlanta, 2.
Rangers, 3; Philadelphie, 2.
Boston, 4; Vancouver, 2.
Pittsburgh, 1; Detroit, 1.
St. Louis, 1; Buffalo, 1.
California, 3; Chicago, 3.

	Division est						
	G	W	L	T	F	A	P
Montréal	14	9	1	4	55	24	22
Rangers	13	8	4	1	49	36	17
Buffalo	13	6	2	5	42	31	17
Detroit	12	7	4	1	43	30	15
Boston	14	6	6	2	58	54	14
Toronto	13	5	6	2	39	40	12
Vancouver	13	4	8	1	37	51	9
NY Islanders	11	2	8	1	28	54	5
	Division ouest						
Los Angeles	14	8	6	0	54	43	16
Philadelphie	13	6	5	2	39	41	14
Chicago	14	6	6	2	44	44	14
Pittsburgh	14	6	7	1	47	49	13
Minnesota	12	5	5	2	34	31	12
Atlanta	14	5	7	2	27	47	12
St. Louis	12	2	5	5	31	39	9
California	12	2	7	3	35	48	7

ASSOCIATION MONDIALE

4 novembre

New England, 8; Philadelphie, 4.
Cleveland, 5; Québec, 3.
Los Angeles, 3; Chicago, 2.

5 novembre

Ottawa, 5; Alberta, 3.
Winnipeg, 3; New York, 1.
Los Angeles, 4; Houston, 0.
Québec, 3; Chicago, 2.
Minnesota, 3; Philadelphie, 1.

	Division est						
	G	W	L	T	F	A	P
Cleveland	12	8	3	1	50	33	17
Québec	12	7	4	1	44	35	15
New England	11	7	4	0	46	35	14
New York	13	7	6	0	59	49	14
Ottawa	11	6	4	1	51	48	13
Philadelphie	13	2	11	0	37	67	4
	Division ouest						
Los Angeles	12	7	4	1	43	32	15
Winnipeg	13	7	5	1	45	43	15
Alberta	13	6	6	1	40	47	13
Houston	12	5	7	0	35	41	10
Minnesota	11	4	6	1	27	36	9
Chicago	11	2	8	1	25	36	5